

Gouvernance

Comité d'audit

Le comité d'audit a pour mission de préparer les travaux du conseil d'administration et d'éclairer celui-ci sur les méthodes et principes comptables retenus par l'entreprise, sur les conditions d'établissement des comptes, le suivi des travaux des commissaires aux comptes, leur sélection et le contrôle des règles garantissant leur indépendance. Il intervient également dans l'examen des dispositifs de contrôle interne, et des risques et engagements hors bilan.

Il est composé d'administrateurs représentant les actionnaires de référence. Ses membres ont une expérience pratique de l'établissement des comptes et de l'application des normes comptables en vigueur. Le comité entend les commissaires aux comptes ainsi que les dirigeants de la société responsables de l'établissement des comptes et du contrôle interne.